

CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS ANNUEL

FONDS DE VOYAGE POUR ÉTUDIANTS – FACULTÉ DES ARTS

INTRODUCTION

Ce fonds vise à appuyer les étudiants de la Faculté des arts, tous cycles et programmes confondus.

OBJECTIF DU FONDS

Faciliter les activités d'apprentissage et de recherche, au Canada et à l'étranger, essentielles au cheminement des étudiants inscrits aux programmes de la Faculté des arts.

DÉTAILS DU FONDS

Admissibilité

La personne candidate doit :

1. être inscrite à temps plein à la Faculté des arts de l'Université d'Ottawa;

Valeur de la bourse : 1 500 \$ maximum, selon les revenus disponibles dans le fonds et à la discrétion du comité de sélection.

Nombre de bourses : Variable, selon les revenus disponibles dans le fonds et à la discrétion du comité de sélection.

Fréquence d'attribution : Annuelle

Programme ou cycle d'études : Premier cycle ou cycles supérieurs

Échéance des demandes : le 28 février

DEMANDE

Envoyer la demande au bureau du doyen ou de la doyenne de la Faculté des arts et y inclure :

1. une copie du curriculum vitae de la personne candidate.
2. un court texte (500 mots) indiquant le but, la valeur et la nécessité des fonds de voyage demandés, y compris un aperçu du budget de voyage;
3. une lettre d'appui d'un professeur qui est au courant du projet.

Note : Le ou la récipiendaire devra fournir un court bilan de ses activités après son voyage.

COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection se compose des personnes suivantes :

1. le doyen ou la doyenne de la Faculté des arts, ou son mandataire, à la présidence;
2. le vice-doyen aux études de premier cycle de la Faculté des arts;
3. le vice-doyen aux études supérieures de la Faculté des arts.

ATTRIBUTION

La Faculté des arts :

1. s'assure que chaque récipiendaire est en règle (selon les règlements scolaires, section 11.1);
2. confirme par écrit l'attribution de la bourse à chaque récipiendaire et à la faculté;
3. fait créditer le montant de la bourse au compte universitaire de chaque récipiendaire.

